

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Cambrai

Canton de Cambrai Ouest



MAIRIE
de
ABANCOURT
59268

Tél. 03 27 79 90 44

Fax. 03 27 79 91 50

mairieabancourt@wanadoo.fr

ARRETE MUNICIPAL

N° 15/2021

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Nous, François LAINE, Maire de la commune d'Abancourt,

Vu la loi modifiée n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6 ;

Vu l'arrêté Ministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.5, R411.7, R411.8, R411.25, R412.30, R415.7 et R415.9;

Attendu la nécessité d'assurer la sécurité des usagers ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux importants dans la Grand'rue (D140 et D 152), il convient d'interdire la circulation sur le chemin d'Epinoy de tout véhicule sauf engins agricoles venant travailler dans les champs le long de ce chemin communal, pendant la durée des travaux pour éviter tout accident.

ARRÊTE :

Article 1er. - En raison de travaux importants dans la Grand'rue (D140 et D 152), le chemin communal d'Epinoy sera barré dans les deux sens de circulation, au-dessus du passage à niveau et jusqu'à la limite du Nord Pas de Calais, à partir du 25 octobre 2021 pour une durée de 8 semaines.

En bordure de la route Nationale Cambrai Douai, il sera signalé que le Chemin Communal est barré.

Article 2. - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3. - Ces mesures seront signalées par l'installation de panneaux réglementaires aux emplacements nécessaires par l'entreprise EIFFAGE.

Article 4. - Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Iwuy et Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Abancourt, le 22/10/ 2021

Madame Le maire

Françoise LAINE

